Académie d'Alsace
des Sciences, Lettres et Arts
CONFÉRENCE NATIONALE DES ACADÉMIES / INSTITUT DE FRANCE

PRIX DE LA DÉCAPOLE

Créé en 1992 à l'initiative de l'historien et archiviste mulhousien Raymond Oberlé, alors président de l'Académie d'Alsace, pour distinguer des travaux historiques inédits, il est attribué chaque année dans une des cités de l'ancienne Décapole (ligue de onze villes de l'espace alsacien, entre 1342 et 1789).

La cérémonie de remise a lieu lors de l'assemblée générale de l'Académie d'Alsace qui se tient généralement dans une des cités de l'ancienne Décapole. La ville qui accueille l'assemblée générale et la remise du Prix de la Décapole est invitée à financer le montant du prix (1000 €).

Règlement. Le Prix de la Décapole est consacré à la valorisation d'auteurs de publications de recherches sur l'histoire et le patrimoine d'Alsace, toutes périodes historiques confondues. Les fictions historiques ne sont pas retenues. Les travaux collectifs peuvent être retenus. Il est décerné chaque année, sauf exceptions éventuelles.

Le jury est composé de membres de l'Académie d'Alsace, avec un ou une responsable en charge de la coordination, tous désignés par son comité directeur.

Une sélection est réalisée parmi les livres édités l'année précédant la remise du prix. Les membres de l'Académie d'Alsace ne peuvent concourir.

La désignation du lauréat est réalisée selon la procédure suivante :

- Le jury présélectionne les publications intéressantes et les étudie ; il présente une ou plusieurs propositions au comité directeur et peut formuler une proposition ;
- Le comité directeur entend les arguments du jury et rend sa décision ;
- Le Prix est remis – sauf circonstances particulières – lors de l'assemblée générale annuelle de l'Académie d'Alsace ; une communication est demandée au lauréat ce jour-là.

Les lauréats remettent un exemplaire de leur ouvrage à l'Académie.